

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-8**

**RÈGLEMENT RGCA18-10-0007**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA05-10-0006-8 soit le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs principalement afin de régir les périodes de probation des employés.

RGCA18-10-0007 soit le Règlement autorisant l'occupation à des fins de ressource intermédiaire pour le bâtiment situé au 4888-4890, boulevard Léger.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 22 mai 2018.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate